



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement et de la concertation publique

Affaire suivie par : Nadège PAISANT
Tél : 02.33.75.49.46
nadège.paisant@manche.gouv.fr

Réf : 372-12/2022/NP

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
du Pôle Environnement de CAVIGNY
Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022**

Placée sous la présidence de M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la préfecture, la commission de suivi de site s'est réunie selon l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2020 ;
- présentation des rapports d'activités 2020 et 2021 ;
- accidents, incidents survenus (présentation Syndicat Mixte du Point Fort) ;
- projets (présentation Syndicat Mixte du Point Fort) ;
- surveillance du site par l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement (présentation UD DREAL) ;
- questions diverses.

Étaient présents :

Mme Alexandra BRUNET – Directrice du Point Fort Environnement
M. Fabrice LEDANOIS – Directeur technique
M. Nicolas GURDZIEL – Responsable Qualité Sécurité Environnement
M. Ludovic ANNE – représentant du personnel du SMPF
M. Guillaume BEAUCAMP – unité départementale de la DREAL
M. Laurent BORDEZ – ARS
M. Dominique QUINETTE – maire de SAINT-FROMOND
Mme Nicole GODARD – conseillère départementale
M. Emile CONSTANT – CREPAN
M. Laurent PIEN – Président du SMPF – Collège des exploitants de l'installation
M. Loïck ALMIN – Collège des exploitants de l'installation

Membre excusée :

Mme Odile ENCOIGNARD – « Vivre au Pays de Daye »

Le Secrétaire général introduit la séance en rappelant que la commission de suivi de site (CSS) est une structure d'information et de concertation qui a pour mission de :

• créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les



exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteintes sur les personnes et l'environnement ;

- suivre l'activité des installations ;
- vérifier que l'exploitant met tout en œuvre pour minimiser les risques relatifs à l'installation, y compris en cas d'accident, par une meilleure information des riverains et des parties prenantes ;
- promouvoir pour ces installations l'information du public.

I/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2020

Les membres de la commission n'ayant pas d'observation à formuler sur le procès-verbal de la réunion de la commission de suivi de site du 12 novembre 2020, ce dernier est approuvé.

II/ Présentation du SMPF par Fabrice LEDANOIS, directeur technique

Au 31 décembre 2021, le Syndicat Mixte du Point Fort se compose des équipements suivants :

- 13 déchetteries ;
- 3 installations de stockage des déchets inertes (ISDI) ;
- 1 pôle de valorisation incluant 1 centre de tri, 1 unité de méthanisation des OMR, les ateliers techniques et le siège administratif ;
- environ 10 000 composteurs domestiques ;
- 1 322 bornes d'apport volontaire.

Ces installations sont exploitées en régie par 93 agents au 31 décembre 2021 (98 agents au 31 décembre 2020).

III/ Présentation des rapports d'activités 2020 et 2021 par M. Fabrice LEDANOIS, Directeur technique

M. LEDANOIS présente les rapports d'activités 2020 et 2021 sous forme de diaporama, qui est joint en annexe. Il présente le centre de tri et l'unité de méthanisation et fait le point sur la qualité de l'air ambiant et les rejets atmosphériques.

Le Secrétaire général demande si les membres présents ont des questions sur la présentation du diaporama.

M. PIEN indique que le process de tri est à l'arrêt depuis le 1^{er} janvier 2022. Un marché public a été passé et obtenu par la société SPHERE qui assure désormais le tri. Seule une activité de transfert et de compactage du carton est maintenue sur le site.

Il ajoute qu'une étude territoriale sur les déchets ultimes est en cours pour connaître le devenir de ces déchets en 2030.

M. CONSTANT s'interroge sur le devenir du site et souhaite qu'un travail soit fait en lien avec le PLUi.

M. PIEN se déclare en accord avec cette proposition.

Le Secrétaire général demande si la DREAL a des informations complémentaires à apporter.

M. BEAUCAMP indique :

- qu'une mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation interviendra fin 2022/début 2023, pour tenir compte de l'arrêt des activités à l'exception de l'activité de transit de déchets, certaines prescriptions étant devenues obsolètes ;
- que les services de la DREAL ont suivi attentivement l'installation en 2020 et en 2021, en raison notamment du démantèlement en cours.

Enfin, M. BEAUCAMP s'interroge sur le devenir de la commission de suivi de site dans ce contexte.

Le Secrétaire général précise que la commission de suivi de site est une bonne instance pour faire le point sur la situation de l'installation.

M. PIEN informe que tous les agents ont été reclassés et les remercie d'avoir accepté les reclassements. Certains personnels ont été répartis dans les déchetteries en tant que « préventeur », afin d'accompagner les usagers.

Mme GODARD espère que toutes les déchetteries locales seront maintenues, car elles offrent un réel service de proximité.

Le Secrétaire général fait observer qu'un travail remarquable est effectué dans les déchetteries.

Les membres de la commission n'ayant plus d'observation, M. SIMPLICIEN clôt la réunion et remercie les membres.

**Le Secrétaire général
Président de la commission de suivi de site**



Laurent SIMPLICIEN

